

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE

Tel : 02.35.91.27.59 - FAX : 02.35.91.90.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE, ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

ROUTE BARREE ROUTE DE LA GALERIE Modification du réseau ENEDIS

Nous, Maire de Bouville,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Vu la loi n° 82-273 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Considérant que pendant le déroulement des travaux de modification du réseau Enedis route de la Galerie sur la commune de Bouville, par GARCZYNSKI TRAPLOIR-YVETOT il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité publique et éviter tout accident pendant la durée du chantier.

ARRETE

Article 1^{er}. A compter du 24 février 2020, et ce pendant 59 jours, la route de la Galerie sera barrée le temps nécessaire pour la réalisation des travaux.

Article 2. La signalisation réglementaire de route barrée sera mise en place par l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR-YVETOT chargée des travaux.

Article 3. Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de Bouville.

Article 4. Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pavilly/Barentin
- La Direction départementale des Routes.
- GARCZYNSKI TRAPLOIR-YVETOT
- L'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie de Secours de la Seine-Maritime

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Bouville
Le 20 février 2020
Le Maire,
Chantal VERHALDE

